

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00718**

**SAINT-CHAMOND - LE PARADIS - ACQUISITION D'EMPRISES DE TERRAIN  
AUPRÈS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND DANS LE CADRE DE  
L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU JANON ET D'UNE VOIE NOUVELLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231221-D20230071810

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023**

### **SAINT-CHAMOND - LE PARADIS - ACQUISITION D'EMPRISES DE TERRAIN AUPRES DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES BERGES DU JANON ET D'UNE VOIE NOUVELLE**

A Saint-Chamond, les crues du Langonand et du Janon occasionnent fréquemment de nombreux dégâts. Aussi, dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Gier 2017-2022, Saint-Etienne Métropole aménage les berges du Janon et du Langonand aux abords de leur confluence, dans le quartier du Paradis.

Le scénario d'aménagement choisi consiste à élargir le lit et les berges du cours d'eau et à limiter les obstacles à l'écoulement des eaux, notamment en modifiant les ponts existants. Par ailleurs, ce quartier connaît des difficultés de circulation du fait de son enclavement et de l'étroitesse de la voie qui le dessert. Pour pallier ces difficultés, une nouvelle voie de circulation sera créée à la limite nord de l'opération d'aménagement des berges, par élargissement du chemin piéton reliant le boulevard Waldeck Rousseau au chemin de Paradis.

Ces deux opérations nécessitent l'acquisition d'emprises foncières d'une superficie totale d'environ 5 400 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles AP 71, 72 et 201.

Ces emprises sont la propriété de la commune de Saint-Chamond, dont la délibération du 21 mars 2022, en faveur de la cession, est annexée aux présentes. Les emprises sont situées en zone Uc au PLU et concernées par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) ainsi que par le passage d'une canalisation de gaz.

Le prix de vente est conforme à l'avis du pôle d'évaluation de la direction des finances publiques départementales du 21/11/2023, à savoir :

- 134 €/m<sup>2</sup> pour les terrains pleinement constructibles ;
- 54 €/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone bleu du PPRNPI ;
- 34 €/m<sup>2</sup> pour les terrains situés en zone rouge du PPRNPI et sur la canalisation de gaz ;
- un garage situé sur la parcelle AP201 est valorisé en sus à hauteur de 24 500 €.

La répartition approximative des emprises selon leur destination et leur constructibilité est présentée dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint. Les emprises exactes de chaque type seront mesurées par le géomètre-expert afin de déterminer précisément le prix.

			Constructibilité			Total
			Pleine : 134€/m <sup>2</sup>	Limitée : 54€/m <sup>2</sup>	Nulle : 34€/m <sup>2</sup>	
Destination	Rivière	Superficie	602 m <sup>2</sup>	1 134 m <sup>2</sup>	1 983 m <sup>2</sup>	3 719 m <sup>2</sup>
		Prix	80 668 €	61 236 €	67 422 €	209 326 €
	Voirie	Superficie	1 383 m <sup>2</sup>	38 m <sup>2</sup>	372 m <sup>2</sup>	1 793 m <sup>2</sup>
		Prix	185 322 €	2 052 €	12 648 €	200 022 €

Pour l'opération d'aménagement des rivières, le prix sera d'environ 209 326 € pour les emprises, auquel s'ajoute le prix du garage (24 500 €), soit 233 826 €. Pour la création de la nouvelle voie, le montant sera d'environ 200 022 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'acquisition amiable de ces biens au prix global de 433 848 euros auquel s'ajouteront les frais de vente ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces découlant de la présente délibération et notamment les actes notariés à intervenir qui seront reçus par Maître Jean-Christophe Genevrier, notaire à Saint-Chamond ;**
- **la dépense correspondante sera imputée, pour ce qui concerne l'aménagement au titre de la compétence rivière, à l'opération 2014APGIE431RIV2105, et pour ce qui concerne l'aménagement de la voirie, à la destination 2014CHAM66, opération G2023142, du budget général de l'exercice 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE